

La Rochelle, le 10 avril 2024

**Inspection de l'éducation nationale  
Mission maternelle**

Affaire suivie par :  
Viviane Depardieu  
Olivier Roussel

L'inspectrice de l'Éducation nationale

à

Tél : 05.16.52.68.98  
Mél : [ien.ana.17@ac-poitiers.fr](mailto:ien.ana.17@ac-poitiers.fr)  
Cité administrative Duperré  
Place des cordeliers  
CS 60508  
17021 La Rochelle Cedex 1

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation nationale

**Objet : Mettre en œuvre et faire vivre la continuité cycle 1 – cycle 2**

**Références :**

- Loi d'orientation 2013-595 du 8 juillet 2013
- Arrêté du 31 décembre 2015 : les modalités de suivi et d'évaluation des apprentissages des élèves
- Arrêté du 31 décembre 2015 : modèle national de la synthèse des acquis scolaires de l'élève à l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle

Au sortir de l'école maternelle, l'élève qui arrive en classe de CP est riche d'un parcours de trois années au moins d'expériences et d'apprentissages.

L'enjeu de la continuité entre le cycle 1 et le cycle 2 est de prendre appui sur ce vécu et cette culture, de penser les transitions et les repères.

1 – Les facteurs qui concourent à la cohérence des parcours d'apprentissages :

- la prise en compte des environnements respectifs : les locaux, l'aménagement des espaces de la classe, le rythme (les visites, les rencontres, les actions communes y contribuent) ;
- la connaissance mutuelle des supports utilisés par les élèves (référentiels, cahiers, matériel...) ;
- le partage du vécu et de la culture (artistique, littéraire, scientifique ...) des élèves ;
- la communication des outils de continuité et de progressivité : programmations, progressions, modalités d'évaluation et de différenciation...

2 – Les outils et les instances de concertation au service du travail d'équipe :

La [synthèse des acquis scolaires](#) en fin d'école maternelle prend appui sur le carnet de suivi des apprentissages des élèves de maternelle.

Elle est complétée en équipe de cycle 1, présentée aux familles puis transmise à l'école élémentaire. Une attention particulière sera accordée aux besoins particuliers des élèves.

A l'initiative des directeurs et directrices d'écoles, des conseils de cycle 1 – cycle 2 sont planifiés.

Ils sont l'occasion :

- de mettre en évidence les points de continuité et de rupture, de cerner les obstacles à la continuité et de se donner les moyens d'accompagner le parcours de l'élève en harmonisant les pratiques ;
- de dégager les outils que l'équipe sera amenée à construire, à utiliser et à compléter, à faire évoluer.

### 3 - Les évaluations nationales au service du pilotage pédagogique.

Les évaluations fournissent des repères précis sur les acquis et les progrès de chaque élève dans différents domaines du langage et des mathématiques.

La concertation autour des résultats des élèves à l'entrée au cours préparatoire permettra à la fois de mesurer les effets des pratiques pédagogiques, de détecter et d'anticiper d'éventuelles difficultés scolaires. Les membres du RASED y seront associés pour y apporter leur expertise.

Un conseil de cycle 1 – cycle 2 sera planifié à cet effet en fin de période 1 ou en début de période 2.

### 4 - La coéducation au service de la réussite scolaire de chaque enfant.

La connaissance et la confiance qu'ont les familles en l'École sont essentielles à la réussite scolaire des enfants. Pour cela, [la Mallette des parents](#) met à votre disposition des ressources afin de préparer les rencontres avec les familles.

Le dialogue régulier entre l'École et les parents intervient de différentes manières : le matin ou après l'école, par les entretiens individuels, le carnet de liaison, etc.

En complément de ce dialogue régulier, la "Mallette des parents" est composée de ressources pour organiser des rencontres plus approfondies avec les parents. Celle-ci est composée de deux entrées :

- La partie "Parents", à destination des familles, comporte plusieurs fiches les informant sur le fonctionnement de l'école et sur les contenus enseignés aux enfants.
- La partie "Professionnels de l'Éducation nationale", à destination de l'équipe pédagogique comporte des fiches conseils pour organiser les rencontres entre les familles et l'École.

Le « pôle maternelle » et les équipes de circonscription restent à votre écoute, pour mettre en œuvre et faire vivre la continuité entre le cycle 1 et le cycle 2.



Madame Viviane DEPARDIEU

Inspectrice de l'Éducation nationale  
Chargée de la mission maternelle